

SUD éducation Gard-Lozère

6bis, rue Sainte Catherine

30900 Nîmes

contact@sudeducation30.org

REFUS DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE AUX AESH : SUD ÉDUCATION GARD-LOZÈRE ÉCRIT AU DASEN DU GARD !

Monsieur le directeur des services départementaux de l'Education Nationale,

Notre organisation syndicale organise des sessions de formations auxquelles des personnels, notamment AESH souhaitent participer. Le cadre législatif et réglementaire, en application de l'article L215-1 du code général de la fonction publique le permet.

Nous avons constaté plusieurs refus de demande d'absence pour formation syndicale l'année précédente pour le motif suivant "nécessité de service". Nous sommes surpris de la raison évoquée pour ce refus, en effet, SUD éducation a régulièrement demandé que soit mis en place une brigade de remplacement, demande qui reste à ce jour sans réponse de l'administration.

Dans la mesure où il n'est pas jugé utile de mettre en place du personnel AESH remplaçant, ce motif nous semble viser seulement les absences pour formations syndicales ce qui entrave la liberté individuelle de droit de chaque AESH.

Convaincus de votre souci du respect du cadre réglementaire applicable en l'occurrence, nous ne doutons pas que la situation de ces personnels connaîtra une évolution favorable et qu'ils et elles pourront bénéficier de formations auxquelles ils et elles ont droit.

Veuillez recevoir Monsieur, l'assurance de notre profond attachement au service public d'éducation et au respect du droit syndical,

Christophe SCHNEIDER, secrétaire départemental
de SUD éducation Gard-Lozère